

Règlement CONCOURS PHOTO

« Rencontre(s) »

Objet du concours :

La Direction des Relations Internationales et de la Francophonie (DRIF) de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 organise un concours photo autour du thème « Rencontre(s) » dans le cadre de valoriser les échanges internationaux.

Objectifs :

- ✓ Valoriser la mobilité internationale des étudiants
- ✓ Impliquer les étudiants internationaux dans la vie du campus
- ✓ Encourager les étudiants de l'UPVM à partir en mobilité
- ✓ Contribuer aux échanges entre les étudiants français et internationaux

Thème :

Rencontre(s)

Durée :

Les participants pourront déposer leur fichier du 28 novembre 2018 au 15 février 2019 inclus. Le dépôt sera suivi d'une pré-sélection du 18 au 27 février 2019 et d'une exposition du 26 mars au 12 avril 2019 selon les modalités ci-dessous.

Modalités :

Ce concours est ouvert à tous-toutes les étudiant(e)s inscrit(e)s à un programme de mobilité encadrée* (sortante ou entrante), aux étudiant(e)s inscrit(e)s à l'IEFE, aux étudiant(e)s inscrit(e)s en mobilité individuelle ainsi qu'aux étudiant(e)s ayant été en mobilité au cours de l'année 2017/2018. Les étudiant(e)s participant au concours doivent être inscrit(e)s à l'université Paul-Valéry pour l'année universitaire 2018/2019.

Les photos sont transmises au bureau Erasmus Out (bureau 04 du bât Ionesco) **avant le 15 février 2019 inclus**, soit à l'aide d'une clé USB, soit par mail à l'adresse suivante : majdoline.bougataya@univ-montp3.fr

- ✓ Le fichier devra être au format numérique,
- ✓ Ce dernier devra nous être transmis en fichier .tif de préférence ou .jpeg et non compressé (**Attention : toute autre format de fichier ne sera pas pris en compte**) afin de garantir une qualité d'impression optimale. Il devra être accompagné du bulletin d'inscription téléchargeable sur le site de l'université,
- ✓ Si le choix du sujet est une personne physique, il est obligatoire de fournir la fiche « Autorisation de droit à l'image » également téléchargeable sur le site de l'université lors du dépôt du fichier,
- ✓ La limite est fixée à 1 photo par personne en respectant les consignes imposées ci-dessus.

Une **pré-sélection aura lieu du 18 au 27 février 2019 pour retenir 20 photos**. La pré-sélection sera réalisée par des représentants des 6 UFR et de l'ITIC. Chaque composante désignera 2 Personnels et 2 Etudiants afin de choisir les 20 photos par ordre de préférence.

La DRIF retiendra les 20 photos ayant obtenu le plus de suffrages et procédera au développement et à la mise sous cadre de ces 20 photos.

Le tirage de ces photos sera au format de 30 x 40 cm et la dimension des cadres de 40 x 50 cm avec passe-partout.

Du 26 mars au 12 avril 2019, seront exposées ces 20 premières photos dans le hall du bâtiment L.

Le **4 avril 2019**, un jury, composé des 4 représentants de chaque composante (les 2 Personnels et 2 Étudiants ayant participé à la pré-sélection), de 4 représentants de la Présidence et de 4 personnalités extérieures décernera les prix (*présentés ci-dessous*) aux 10 meilleures photos.

Ces photos sont destinées à être reproduites et exposées dans le cadre du concours-photo organisé par la Direction des Relations Internationales et de la Francophonie de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3.

Dans un premier temps, ces photos seront exposées comme évoqué ci-dessus (hall du bâtiment L) puis dans un second temps et pour une durée indéterminée au sein du bâtiment de la Direction des Relations Internationales et de la Francophonie (bâtiment Ionesco et villa Lebecq). De même, les dix photographies ayant remporté le concours pourront faire l'objet de diffusion au grand public sur le site web de l'université, les réseaux sociaux et tout support de communication.

Les participants conservent l'entière propriété des droits de leur photo et autorisent à titre gracieux, l'exploitation de ces dernières par l'Université Paul-Valéry sans limitation de durée et sans restriction géographique.

Prix :

- ✓ 1er lot : Week-end à Copenhague pour 2 personnes comprenant le voyage et l'hébergement, valeur : 800 euros
- ✓ 2ème lot : Week-end à Barcelone pour 2 personnes comprenant le voyage et l'hébergement, valeur : 500 euros
- ✓ 3ème lot : Un repas gourmand pour 2 personnes à Montpellier, valeur : 100 euros
- ✓ 4ème lot : Un bon d'achat multi-enseignes de 50 euros
- ✓ 5ème lot : Une E-carte Pathé-Gaumont de 5 places, valeur : 42 euros
- ✓ 6ème lot : Un Midi-Pass, valeur : 35 euros
- ✓ 7ème lot : Un pack UPVM comprenant une batterie externe, une clé USB 8Go, un mug et des stylos
- ✓ 8ème lot : Un pack UPVM comprenant une batterie externe, une clé USB 8Go, un mug et des stylos
- ✓ 9ème lot : Un pack UPVM comprenant une batterie externe, une clé USB 8Go, un mug et des stylos
- ✓ 10ème lot : Un pack UPVM comprenant une batterie externe, une clé USB 8Go, un mug et des stylos

Les 10 gagnants recevront également leur photo encadrée dans le format d'exposition, soit 30x40 cm hors cadre et 40x50 cm avec cadre.

Conditions :

Un mail d'invitation à participer au concours sera transmis à tous les étudiants éligibles au concours. A la réception des fichiers et afin de garantir l'anonymat lors des différentes sélections, sera attribué un numéro dans l'ordre d'arrivée des fichiers. Ce numéro sera reporté sur la liste des étudiants afin de connaître le nom des 10 gagnants finaux.

Le règlement pourra être actualisé et mis à jour si nécessaire par les organisateurs. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, en cas de force majeure, ce concours devait être modifié, reporté ou annulé.

Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

En savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits :

Identité et coordonnées du responsable du traitement des données : la DRIF (UPVM3), représentée par Christophe REMOND, Directeur Administratif, est responsable du traitement des données recueillies.

Finalités : La DRIF s'engage à recevoir et à manipuler seule ces données, et uniquement pour le concours. Les données recueillies ne seront pas utilisées hors du cadre du concours photo.

Caractère obligatoire du recueil des données : Les données personnelles (nom, prénom et adresse mail du participant) sont obligatoires et seront utilisées par la DRIF afin de contacter les gagnants en cas d'absence lors de la remise des prix. Dans le cas de non-fourniture des données du participant, la DRIF sera dans l'impossibilité de contacter le/la gagnant/e et de lui remettre son lot.

Durée de conservation des données : Les données personnelles des participants recueillies seront conservées uniquement pour la durée du concours. En conséquence, celles-ci ne seront pas conservées plus d'une semaine après la délibération du jury du 4 avril 2019.

Droit des personnes concernées : (opposition, accès, rectification, effacement, nouveaux droits RGPB : limitation, portabilité) : contacter la DRIF à l'adresse majdoline.bougataya@univ-montp3.fr

* mobilité encadrée (définition) : personne inscrite en programme Erasmus +, programme anglophone, accord bilatéral, convention Québec, BCI, accord de coopération.

Le 10 janvier 2019

Prolongation de la date de dépôt des fichiers au 11 mars

Conformément aux conditions du présent règlement (page 2), nous procédons à son actualisation. La date limite de dépôt des fichiers par les étudiants initialement prévue le 15 février 2019 est dorénavant le 11 mars 2019.

Les autres dispositions restent inchangées.

Mise à jour le 29 janvier 2019